

Parcours de Poilus

**Atelier
Pédagogique**
Stéphane Abadie
Jean-Michel Pondebat



L'objet de cet atelier pédagogique est de suivre l'itinéraire et de retracer l'histoire de soldats engagés sur les fronts du conflit 1914-1918.

Associé à une découverte du monde des archives, cet atelier est conçu de manière à être adapté à tous les cycles d'enseignement et à chaque commune du département.

L'atelier est organisé en deux temps

principaux : le premier se déroule dans la commune où se trouve l'établissement scolaire participant et en classe ; le second a lieu aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées.

Un dernier temps consacré à l'analyse des informations collectées peut avoir lieu en classe.



De la collecte des premières informations : Le Monument aux Morts...

Chaque commune des Hautes-Pyrénées dispose d'un monument aux morts sur lesquels sont inscrits les noms des soldats morts pendant les conflits mondiaux. Cette liste de noms représente le point de départ pour retracer le parcours d'un Poilu décédé pendant la Première Guerre mondiale. Les élèves devront en effet y relever la liste des soldats disparus pendant la Grande Guerre.

Une fois cette première étape achevée, ils consulteront le site internet du Ministère de la Défense *Mémoire des Hommes* qui recense les soldats morts pour

la France (www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr). Dans l'onglet « Première Guerre mondiale » puis en

choisissant le lien « Morts pour la France », les élèves pourront ainsi retrouver mention des soldats figurant sur le monument aux morts de leur commune.

Ils obtiendront alors pour chaque Poilu une fiche signalétique qui donne maintes informations : date et lieu de naissance, régiment d'incorporation, lieu et genre de mort et surtout la classe d'âge et le numéro de matricule. Il est conseillé d'imprimer cette fiche pour n'omettre aucun renseignement.

Une fois ce travail accompli, les élèves peuvent se rendre aux Archives départementales afin de compléter les informations collectées et retracer le parcours de chacun de ces hommes.

*Monument aux morts
de Campan (vers 1930)
ADHP, 5 FI 123 / 118*

Page d'accueil
du site internet
Mémoire des Hommes

Exemple de fiche d'un
soldat mort pour la
France tiré du site
internet Mémoire des
Hommes :
Gabriel Blans
de Pouzac



...Jusqu'aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées :

Le registre matricule

Grâce aux informations collectées sur le site *Mémoire des Hommes*, les élèves disposent de la classe d'âge et du numéro de matricule des soldats morts pour la France.

Ces fiches comportent notamment l'état civil, une description physique, l'état de services, les campagnes, les blessures ainsi que les décorations reçues par chacun des soldats. Elles permettent donc de suivre le soldat du jour de son enrôlement jusqu'à sa mort.

Ces derniers éléments leur permettent alors d'accéder aux fiches individuelles des Poilus contenus dans les registres matricules conservés aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées sous la cote 1 R.

Par les informations contenues, les élèves auront une vision globale des hommes de leur commune partis au front (âges, professions, liens de parenté...). Cette opération de recherche est donc à réaliser pour chaque soldat décédé lors des combats afin d'obtenir un tableau général des soldats de la commune morts pour la France.

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.	
Nom	BLANS
Prénoms	<i>Gabriel Jean Marie</i>
Grade	<i>Soldat</i>
Corps	<i>212^e Régiment d'Infanterie</i>
N°	<i>24425</i> au Corps. — Cl. <i>1902</i>
Matricule.	<i>872</i> au Recrutement <i>Barbes</i>
Mort pour la France le	<i>16 novembre 1914</i>
à	<i>Valloque (Aisne)</i>
Genre de mort	<i>Tués à l'ennemi</i>
Né le	<i>1^{er} août 1882</i> à <i>Pouzac</i>
à	<i>Pouzac</i> Département <i>Hautes-Pyrénées</i>
Arr. municipal (p ^r Paris et Lyon.)	
à défaut rue et N°.	
Celle partie n'est pas à remplir par le Corps	Jugement rendu le
	par le Tribunal de
	acte ou jugement transcrit le <i>24 août 1916</i>
	<i>Pouzac (Hautes-Pyrénées)</i>
	N° du registre d'état civil
534-708-1021. (26454.)	

Dubouix

<p>Nom : <u>Jean Baptiste</u> Surnom : _____</p> <p>Prénoms : <u>Jean Baptiste</u></p>	<p>Numéro matricule du recrutement : <u>1866</u></p> <p>Classe de mobilisation : <u>1892</u></p>																																
<p>ÉTAT CIVIL.</p>																																	
<p>Né le <u>22 août 1875</u> à <u>Croix</u>, canton _____, département d'<u>Alsace</u>, résident à _____, canton de <u>Charles Sud</u>, département de _____</p> <p>à _____, canton de <u>Charles Sud</u>, département de _____</p> <p>à _____, canton de _____, département de _____</p> <p>Profession d'<u>ouvrier de draps</u></p> <p>Fils de <u>Jean</u> et de <u>Marie Jeanne</u>, domiciliés à _____, canton de _____, département de _____</p>																																	
<p>N° <u>114</u> de tirage dans le canton de <u>Charles Sud</u></p> <p>Moins le <u>24 février 1900</u> à _____ (Madame Marie Hélène Bouvier alors domiciliée à _____) autorisation du Conseil d'Admin. du 4^e en date du 10 février 1900 (Nouveau Régime 1911) DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.</p> <p>(Indiquez la nature des dispenses.)</p> <p><u>Annulé présent, engagé volontaire</u></p>																																	
<p>Compris dans la <u>4</u>^e partie de la liste du recrutement cantonal (_____ * portion).</p>																																	
<p>DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)</p>																																	
<p><u>Engagé volontaire pour 3 ans à Croix (M^e Jeanne) le 23 août 1892 pour le 9^e régiment d'infanterie, dispensé par la loi du 23 août 1893. Arrivé au camp de Commercy le 24. En suit dans le n° 3762. Soldat de 2^e classe. Caporal le 1^{er} juin 1894. Promu le 26 février 1895. Engagé pour 2 ans avec bonus le 27 août 1897 à Charles Sud. 23 août 1898. Promu sergent le 3 mai 1898. Engagé pour 3 ans le 13 juin 1899 à compter du 23 août 1899. Arrivé major le 19 juillet 1901. Engagé pour 2 ans le 2^e juin 1903 à compter du 23 août 1903. Engagé pour 3 ans le 13 mars 1905 à compter du 23 août 1905. Arrivé dans les conditions de la loi du 15 juillet 1892. Adjudant le 1^{er} août 1905. Commissionné le 25 mars 1908 à compter du 23 août 1908. Adjudant chef le 25 juin 1912 sous lieutenant à titre temporaire le 1^{er} septembre 1914. Mort au champ d'honneur à Harbus le 26 septembre 1914 (avis ministériel G. 4555 du 16 octobre 1914).</u></p> <p>Un secours immédiat alloué par le Dép^t a été payé à la famille.</p>																																	
<p>Dans l'armée active.</p> <p>Dans la réserve de l'armée active.</p> <p>Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.</p>	<p>Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).</p> <p>Dans l'armée active. <u>9^e régiment d'inf.</u></p> <p>Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.</p> <p>Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.</p>																																
<p>LOCALITÉS SUCCESSIVES HAÛTÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.</p>																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Dates.</th> <th>Communes.</th> <th>Sous-divisions de région.</th> <th>D'ancienneté en l'armée.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		Dates.	Communes.	Sous-divisions de région.	D'ancienneté en l'armée.																												
Dates.	Communes.	Sous-divisions de région.	D'ancienneté en l'armée.																														
<p>Blessures et citations. atteint d'hydarthrose du genou gauche consécutive à une chute faite pendant un exercice de gymnastique le 9 février 1898.</p> <p>blessé à l'Ordre de l'Armée le 17 octobre 1914. Bombe explosivement à la tête de sa section le 26 septembre au matin à la suite d'un retour offensif contre un ennemi qui le pressait de toute part.</p>																																	
<p>Décorations. Médaille Militaire. Écriteur mériton du 11 juillet 1914 - Croix de guerre avec palme.</p> <p>Croix de guerre à titre posthume (G. 9 du 11 août 1919).</p> <p>Croix de guerre à titre posthume à titre de dévouement par ses parents le 15 juillet 1919.</p> <p>« Médaille de la Nation » pour la France le 26 août 1919.</p>																																	
<p>Campagnes. Contre l'Allemagne du Nord 1914 du 26 septembre 1914.</p>																																	
<p>compris dans la 7^e liste. L'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 3 de la loi.)</p>																																	

Exemple de feuillet matricule : Jean-Baptiste Dubouix (1895)

En complément

Pour dresser un tableau exhaustif des Poilus d'une commune, il est également possible de consulter :

Les archives de l'Office national des anciens combattants

conservées aux Archives départementales et cotées 1210 W 1 à 1210 W 16 regroupent notamment les dossiers d'anciens combattants ayant pris part à la Grande guerre. Ces dossiers sont toutefois classés par ordre alphabétique de nom et pas par nom de lieu : il est donc préalablement nécessaire pour le service éducatif d'effectuer un repérage pour trouver les dossiers de Poilus originaires de la commune traitée dans le cadre de cet atelier.

Les archives communales

peuvent également constituer un complément à cet atelier. Il est en effet possible de trouver des informations relatives aux blessés de guerre pour lesquels sont mis en place des organismes afin de faciliter la réintégration des grands blessés dans la société civile (entreprises de rééducation ou de réadaptation à la vie professionnelle, dossiers consacrés au suivi des soins médicaux gratuits et des

allocations aux victimes du conflit).

Les communes ont également assuré l'aménagement des monuments aux morts. Les dossiers relatifs à ces réalisations peuvent donc compléter l'approche initiale entreprise par les élèves (*Il faut toutefois tenir compte du fait que la composition des fonds communaux varie d'une commune à l'autre*).

Ces dossiers peuvent se trouver aux Archives départementales dans les archives de la commune déposées (conservées sous la cote E Dépôt) ou dans les documents de la série 2 O (« administration et comptabilité communales »).

Les archives privées (archives familiales, correspondance de Poilus, photographies, cartes postales...) constituent enfin un dernier type de sources. Toutefois, leur transfert aux Archives départementales dépend de la volonté de leur propriétaire. Il se peut donc que, d'un dépôt à l'autre, d'une commune à l'autre, nous ne disposions pas, ou en faible quantité, de ce type de documents.



Vue de la caserne Reffye, siège du 12e RI et actuelle cité administrative (s.d.). ADHP, 5 FI 440 / 433

Crédits

Auteurs : Stéphane Abadie, Jean-Michel Pondebat (enseignants), Patrice Isac (animateur du service éducatif).

Responsables de publication : François Giustiniani, directeur des Archives départementales des Hautes-Pyrénées, Cédric Broët, responsable du service éducatif.

Conception graphique : Conseil général des Hautes-Pyrénées.

Illustration de couverture : Œuvres de secours aux blessés (ADHP, R 451bis).

Publié en septembre 2013.



ministère
éducation
nationale



HAUTES-PYRÉNÉES
CONSEIL GÉNÉRAL

SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRÉNÉES

5, rue des Ursulines - BP 1343 - 65013 Tarbes cedex
Standard : 05.62.56.78.65
Courriel : archives-se@cg65.fr
Site internet : www.archivesenligne65.fr
Service éducatif : <http://www.cg65.fr/front.aspx?sectionId=299>

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00 (17h00 le vendredi).